

Enseignants en BTS Design graphique de l'Ésaat à Roubaix, nous sommes restés incrédules à la lecture de la note du 26 novembre 2020 rédigée par Brigitte Flamand IGESR Design et métiers d'arts transmise en janvier 2021 par notre chef d'établissement à l'ensemble de la communauté éducative de l'école :

« [à propos de classes passerelles] Ce sera le cas en 2021 pour nos CPGE et nos BTS puisqu'ils n'auront plus accès au DSAA ».

Nous avons cru ne pas bien comprendre, mais l'information nous a été confirmée par Mme Valérie Thomas IPR d'Arts Appliqués : les derniers étudiants des BTS d'arts appliqués n'auraient pas accès à une poursuite d'étude en DSAA (Diplôme Supérieur d'Arts Appliqués) ?

Pour les étudiants, c'est un projet d'orientation qui s'évapore sans préavis ni véritable justification.

La dernière promotion de ces BTS, celle qui a subi de plein fouet la crise de la pandémie, qui a souffert du confinement et de l'organisation d'un enseignement à distance parfois défaillant ? La promotion à qui l'on a dit que le stage n'était pas nécessaire au vu de la complexité de l'organiser, pour finalement le reprogrammer à la hâte en lieu et place de leurs cours de deuxième année, bousculant une scolarité dense et déjà fortement malmenée ?

La promotion à qui est refusée la possibilité de redoubler en cas d'échec à l'examen ? Des étudiants et étudiantes qui ont intégré ce BTS il y a près de deux ans avec l'assurance d'une possible poursuite d'étude en DSAA, poursuite logique puisque habituelle depuis que le DSAA existe (depuis 1983, donc 38 ans !) ?

À ce jour rien ne semble justifier ce brutal revirement. Le référentiel du DSAA construit pour proposer une poursuite d'étude au BTS depuis de nombreuses années est inchangé. L'Inspectrice Générale nous a confirmé lors d'une visio-conférence nationale le 2 février que le diplôme restait de niveau 6 avec équivalence M1.

Comment comprendre alors ce soudain changement des règles ?

Comment ne pas soupçonner l'effet d'une centralisation abusive, la région parisienne n'étant de toute façon plus concernée puisqu'elle n'a plus d'étudiants de BTS depuis un an déjà ? La Province, négligeable, devrait gérer seule cette injustice ?

Ces quelques étudiants souhaitant poursuivre en DSAA, une vingtaine à l'ésaat une petite centaine probablement en France pèsent peu et il est bien difficile pour eux de se faire entendre.

Interpelée sur ce que nous considérons tous comme une discrimination insupportable, notre hiérarchie invite les étudiants de BTS à intégrer la troisième année du DNMADe (Diplôme National des Métiers d'Arts et du Design) pour pouvoir intégrer ensuite le DSAA.

Comment trouver les formations de DNMADe proposant les places suffisantes pour intégrer la centaine de profils qui seraient intéressés par cette poursuite ?

Que faut-il dire à ces étudiants trahis, déçus par une institution qui n'a rien à leur proposer, aucune solution à leur donner ?

Nous estimons que le contrat moral passé avec les derniers étudiants de BTS d'arts appliqués est malmené, que l'indignation qui nous étreint doit être calmée au plus tôt par notre hiérarchie.

Nous entamerons dans le cas contraire tous les recours possibles pour que nos étudiants et nos étudiantes, que nous suivons et accompagnons depuis deux ans, souvent en souffrance en ces périodes troubles, bénéficient des mêmes droits que ceux que nous avons accompagnés depuis plus de 35 ans que cet enchaînement d'orientation existe.

Sans réponse que nous espérons juste et responsable, nous nous gardons la possibilité de porter l'affaire à la connaissance des médias et sur les réseaux sociaux.

- L'équipe de BTS Design Graphique Ésaat Roubaix.
- L'équipe de BTS Design Graphique lycée Jeanne d'Arc Rouen.
- Gaëlle Terpend, Pascal Tessier, BTS Design Graphique, Lycée Édouard Branly Amiens.
- Clémentine Florensan, BTS Design Espace, Lycée Marc Chagall de Reims.
- L'équipe de BTS Design Produit, Lycée Édouard Branly Amiens.
- L'équipe de BTS Design Espace du Lycée Laplace de Caen.